Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_43-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Plouégat-Guerrand sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Ludovic BOUGET qui a donné procuration à Monsieur Clément PEPE, Madame Cléa PLUSQUELLEC qui a donné procuration à Madame Marine JOLY, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Secrétaire de séance : Monsieur Clément PEPE,

Délibération n°2026/43

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DU PRESBYTÈRE (PROPRIÉTÉ DU CCAS)

Rapporteur : Erwan Lucas

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est propriétaire du Presbytère qui accueille trois logements locatifs. Des travaux sont à réaliser sur ce bâtiment : réfection d'une rive en toiture et changement des huisseries du premier étage pour un montant total d'environ 19 500 € TTC.

Le CCAS ne disposant pas des ressources financières suffisantes pour réaliser ces travaux, il est proposé que la commune apporte une subvention à hauteur de 5 000 € au CCAS.

Une décision modificative budgétaire est également nécessaire pour imputer cette dépense au compte d'investissement 20415322 (subvention d'équipement). Il est proposé la décision modificative n°1 suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 204 20415322 71	5 000,00		Subvention versée par la commune au CCAS pour travaux au Presbytère
R I 13 1321 110	5 000,00		Subvention de la DRAC pour les travaux de regroupement des écoles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** la décision modificative budgétaire n°1 ;
- **Accorde** une subvention de 5 000 € au CCAS de Plouégat-Guerrand afin de lui permettre d'effectuer des travaux au presbytère ;
- **Précise** que cette dépense d'investissement sera amortie sur une durée de trente ans conformément à la délibération n°2020/09 du 25 février 2020 ;

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_43-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Clément Pepe,

Le maire,
Hervé Loussaut,